



Chambéry, le 4 juin 2024

Tarentaise Vanoise
Service ADS-APTV
133 quai Saint Réal
73600 MOÛTIERS

Objet : permis d'aménager n° 073 323 23 M6001 – réaménagement de piste lié à la construction de télécabine de VILLAROGGER

Par une transmission du 30 mai 2024, vous avez sollicité l'avis de la délégation départementale de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé concernant le permis d'aménager cité en objet.

S'agissant du même dossier déjà présenté en mars 2023, nous renouvelons l'avis déjà émis le 21 mars 2023, soit :

Les projets de pistes forestières amont sont situés en zone de protection éloignée des captages des Lessières (captage public) et du Solliet plan Sarbuc (captage privé).

En phase de travaux, les stockages d'hydrocarbures seront réalisés en dehors des périmètres de protection. Les engins de chantier seront également stationnés le soir à l'extérieur des périmètres de protection.

Les entreprises seront sensibilisées à la vulnérabilité du site et devront disposer de kits anti-pollution.

Tout incident pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines devra être signalé à l'exploitant du réseau public d'eau potable, lequel sera informé du planning des travaux.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, l'ARS émet un avis favorable à ce dossier.

Pour le directeur général, et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires

Christophe RIEGEL